

Crimes rituels et mort apparente en Haïti : vers une synthèse critique

Emerson Douyon

Volume 8, Number 2, 1984

Caraïbes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006199ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006199ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Douyon, E. (1984). Crimes rituels et mort apparente en Haïti : vers une synthèse critique. *Anthropologie et Sociétés*, 8(2), 87–120.
<https://doi.org/10.7202/006199ar>

CRIMES RITUELS ET MORT APPARENTE EN HAÏTI: vers une synthèse critique¹



Emerson Douyon
École de Criminologie
Université de Montréal

☒ À la rencontre de l'insolite

Le onze juillet de l'année 1980, sur une autoroute ensoleillée entre la montagne et la mer, face au Club Méditerranée d'Haïti, je fus impliqué dans une collision frontale entre deux voitures. Cet accident serait classé comme un banal fait divers s'il ne décelait certains aspects insolites susceptibles de piquer la curiosité de tous ceux qui commencèrent à s'intéresser à mes incursions de chercheur dans l'arrière-pays.

Quelle était votre destination ce jour-là ? Pourquoi ce long détour et cet itinéraire inhabituel ? Dans quelles circonstances la collision se réalisa-t-elle ? Qui a frappé qui ? Y avait-il d'autres passagers ? Combien de morts et de blessés ? Si le chauffeur était sobre et roulait normalement en plein jour sur une route droite et dégagée, dans une voiture en bonne condition, comment expliquer cet accident apparemment absurde ? Tel fut l'interrogatoire sans cesse répété auquel j'ai dû me soumettre dans ma chambre d'hôpital pour la curiosité d'un flot de visiteurs insatisfaits des informations officielles et désireux de vérifier certaines rumeurs au sujet du caractère énigmatique de l'événement.

Dans un pays où le naturel et le merveilleux, le visible et le caché sont intimement liés, où la nécessité magique exclut le hasard, où l'accident n'est jamais accidentel, où derrière chaque fait fortuit et conjoncturel se profile une intention, une provocation, voire un signe de persécution, une pareille enquête, cachant mal l'angoisse devant l'insolite, paraissait aux yeux de tous parfaitement justifiée.

¹ La recherche sur les crimes rituels a été subventionnée par CAFIR (Université de Montréal). Les travaux sur la mort apparente étaient animés par le Dr Lamarque Douyon, directeur du Centre psychiatrique Mars et Klein et de l'Hôpital de Fontamara.

Toutes les ambiguïtés furent levées lorsque j'expliquai à chacun que mon compagnon de route pour lequel j'entreprenais ce voyage n'était autre que Clervés Narcisse, le « mort-vivant » dont la presse parlée et écrite avait fait mention récemment dans un bulletin de nouvelles. Notre voiture le conduisait à Deschappelles, plus précisément à l'Hôpital Schweitzer², où il avait été hospitalisé précédemment et où il est décédé suite à un malaise subit, violent, progressif et médicalement diagnostiqué.

À la vérité, Narcisse s'était déjà présenté quelques jours avant notre accident à ce même hôpital américain pour se faire réadmettre et opérer d'une hernie inguinale. Le médecin de garde, « un blanc », lui avait posé la question de routine :

- Avez-vous un dossier ici ?
- Oui, lui répondit Narcisse.

Recherche faite, le médecin perplexe et méfiant revint et déclara en montrant le dossier :

- Mais vous êtes mort ?
- Non, je ne suis pas mort, je suis bien vivant, lui dit Narcisse.
- Dans mon pays, rétorqua le docteur américain, quand on est mort, eh bien ! on est mort !
- Ici, en Haïti, les choses peuvent se passer autrement, fit remarquer Narcisse.

Comme le dialogue était mal engagé et risquait de tourner à l'affrontement, on fit venir un collègue haïtien qui décida de réadmettre le cas pour fins d'investigation.

C'était donc pour aider Narcisse à répondre à une convocation de l'hôpital, et pour nous permettre d'observer la réaction du personnel hospitalier que nous avons offert à Narcisse de l'accompagner. Comme ce dernier avait oublié ses papiers chez lui et que nous voulions compléter sur place notre dossier (en le photographiant par exemple au-dessus de sa tombe dans le cimetière, sis sur la propriété familiale), nous avons demandé au chauffeur d'accomplir ce détour avant de nous engager sur la route de l'hôpital.

Nous avons toutefois commis l'erreur de n'avoir pas révélé au chauffeur l'identité véritable de ce passager anonyme avec lequel nous voulions terminer en cours de route une entrevue déjà commencée. Lorsque Narcisse commença à décrire sa maladie, sa mort et ses sensations dans le tiroir de la morgue de l'hôpital Schweitzer, notre chauffeur, réalisant tout à coup qu'il y avait un « mort » juste en arrière de lui et qui parlait dans son dos,

² L'Hôpital Schweitzer à Deschappelles est un organisme philanthropique américain en Haïti.

prit panique, perdit contrôle du véhicule et alla heurter la voiture d'un pasteur protestant venant en sens inverse... Tout le monde était blessé, excepté Narcisse. D'autres faits insolites, firent remarquer mes visiteurs, pour lesquels l'inexplicable commençait à revêtir enfin un sens...

Je fus alors obligé de dévoiler la vraie raison de mes séjours répétés en Haïti et d'identifier les objectifs réels de la recherche qui m'avaient amené à évoluer sur ce terrain inhabituel et parsemé de pièges. On découvrit alors que Narcisse faisait partie d'une chaîne de sujets sur lesquels des chercheurs d'Haïti, des États-Unis, du Canada et d'Europe commençaient à se pencher afin d'arriver à percer le mystère de ce phénomène inquiétant communément désigné comme la « mort apparente » dans le vaudou.

Notre accident de parcours sur le terrain de la recherche permit au grand public de découvrir les dessous d'une vaste enquête scientifique qui se déroulait dans les coulisses de deux centres de soins psychiatriques depuis plus de cinq ans, à laquelle s'intéressaient plusieurs milieux scientifiques et dont la presse s'était fait l'écho. On voulait en savoir davantage sur ces êtres étranges, officiellement décédés, qui avaient refait surface on ne sait trop d'où, ni pourquoi, et qui avaient été appréhendés pour être soumis à une observation prolongée³. Que nous ayons l'audace de nous intéresser à des êtres hybrides de nature problématique, à l'identité douteuse, et dont les noms ne figuraient plus sur les registres de l'état civil ni dans la colonne des décès, ni dans celle des naissances, voilà une entreprise risquée et qui n'avait pas fini d'inquiéter parents, amis et collègues soucieux de la sécurité de notre équipe de chercheurs.

Ce n'était certes pas la première fois que le milieu entendait parler de zombis ou morts-vivants. Mais ces êtres de rêve qui alimentaient les rumeurs et stimulaient l'imagination populaire en la peuplant des fantômes les plus extravagants, ces entités dont on redoutait la présence invisible s'incarnaient enfin sous une enveloppe corporelle réelle, dûment reconnue et identifiée. Pour la première fois dans l'histoire de la médecine et des sciences humaines, le phénomène de la « mort apparente »⁴ allait être observé, vérifié, et soumis à une forme de contrôle expérimental, à la fois sur le terrain, en clinique et au laboratoire.

³ Natagète, Francina et Narcisse, les trois morts-vivants confiés par la police judiciaire aux soins du psychiatre Lamarque Douyon pour expertise.

⁴ La mort apparente est décrite ici dans le contexte vaudou. Il s'agit d'un phénomène différent de la « mort-vaudou » en anthropologie médicale et des états réversibles de « mort clinique » en médecine.

▣ Les pratiques parallèles du rite Pétro et la criminalité cachée⁵

Tout au long de nos travaux sur les formes de déviance en Haïti, nous avons toujours été frappé du volume extrêmement réduit de la criminalité des jeunes et des adultes dans ce pays. Si l'on se fie aux données statistiques disponibles, on pourrait s'interroger pertinemment sur le sort des tendances agressives chez l'Haïtien. On connaît l'usage que celui-ci fait de sa libido, mais où donc se situe son agressivité ?

Pourtant, ce ne sont pas les occasions de frustration qui ont fait défaut dans ce petit pays de misère. De plus, l'histoire nationale jalonnée d'explosions sporadiques aurait pu se transformer aisément en une matrice de violence. Si cette destructivité a pu revêtir à l'occasion une forme collective, elle demeure insignifiante sur le plan des relations interpersonnelles. Sans doute la criminalité cachée est-elle plus importante en Haïti que la criminalité manifeste et s'exprime-t-elle à travers des circuits qui échappent aux statistiques officielles. Peut-être qu'il existe en Haïti d'autres moyens privilégiés ou des techniques différentes de solution de conflit qui contribuent à cette réduction apparente de la criminalité réelle ? L'idée nous est venue de tester cette hypothèse dans le cas des crimes rituels commis dans le vaudou haïtien.

Déjà, en étudiant le phénomène de la transe vaudouesque, nous avons été impressionné par la récurrence des thèmes de la mort, de la dépression, de désespoir, de suicide, de violence dans le tableau clinique. Ces éléments insoupçonnés faisaient un contraste saisissant avec ce sens de la fête chez la possédée des « loas » (voir glossaire en annexe). Bien vite nous fumes conduit à chercher dans le vaudou un exutoire de cette agressivité si bien contenue dans les vicissitudes de la vie quotidienne.

Nous devons découvrir bientôt que la dichotomie rite *Rada* et rite *Péto*, si caractéristique du vaudou, polarisait en fait les pulsions d'amour et d'agressivité. L'approfondissement du rite Péto nous révéla l'existence d'une véritable sous-culture criminelle. Le culte voué à ces esprits violents, assoiffés de vengeance et de mort, pouvait servir de façade à de véritables entreprises criminelles.

D'où notre thèse qu'il existe deux formes de justice en Haïti : une justice officielle, traditionnelle, d'inspiration vieille Europe, lourde, lente, onéreuse, longtemps soumise aux caprices de la politique, reflétant le clivage des classes sociales, étrangère dans son appareil et ses procédures à la mentalité des défavorisés.

⁵ La criminalité cachée réfère aux actions criminelles accomplies par des sous-groupes. Ces activités sont répréhensibles en regard du droit pénal moderne mais explicables dans le contexte du droit coutumier ou d'une justice parallèle. Pour une revue de la jurisprudence sur la criminalité cachée traditionnelle ou rituelle, on consultera avec profit à titre de comparaison le livre de Yves Brillon : *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*, Vrim, PUM, 1980.

D'autre part, une justice parallèle ou populaire, rappelant par certains côtés la justice coutumière africaine⁶. Justice expéditive, sans appel, soumise à la loi du Talion, conforme au modèle de persécution du vaudou. Dans ce système parallèle qui compenserait aux yeux de certains les lacunes ou déficiences de la justice officielle, il existe sous le couvert de pratiques mystiques ou magiques toute une organisation secrète du crime, dont il convient d'étudier le fonctionnement afin de bien comprendre les réactions sociales qu'elle suscite.

Notre démarche dans l'exploration des crimes rituels comprend deux volets. Dans un premier temps, nous avons étudié à l'aide d'un questionnaire-entrevue la relation client-thérapeute dans le rite Pétro et en particulier le type de demande formulée par un client aux prises avec un conflit. Dans un second moment, nous avons joint nos efforts à ceux d'une équipe déjà formée aux fins d'investiguer les cas de prétendues victimes de crimes rituels plus familièrement dénommés « Zombis ».

Dans la première enquête, vingt-cinq houngans et mambos dont quatorze chefs de confrérie ont été interviewés durant l'été 1976 dans dix villages du département de l'Ouest (Port-au-Prince, Léogane, Croix des Missions), selon une méthodologie qualitative inspirée de Glaser et Strauss (1975). Le matériel clinique recueilli s'est révélé très riche en informations de première main sur la nature, les facteurs, les modalités des crimes rituels ainsi que sur les réactions sociales à ce phénomène. Ces données qui complètent les informations officielles sur la question jettent une lumière saisissante sur cette forme de criminalité cachée dans le Tiers-Monde.

Mais pour mieux permettre de suivre le discours des houngans et mambos sur la manière dont ils perçoivent la criminalité cachée, ajoutons quelques précisions sur ce mystérieux rite Pétro qui sert de cadre à la fois magique, « juridique » et social à cette forme traditionnelle de criminalité et aux différentes instances de cette justice parallèle.

Le rite Pétro serait d'origine haïtienne (Bastide 1967). Né à l'époque de la colonisation française, il refléterait à la fois l'influence de la magie médiévale sur le vaudou et le désir de renforcer les rites Rada et Congo par le recours à des loas plus orientés vers les forces du mal et les génies de la mort, en vue du combat pour l'indépendance. D'où une certaine contamination traditionnelle du vaudou par des pratiques magiques, nées de circonstances historiques et révolutionnaires.

De fait, le vaudou est aujourd'hui caractérisé par un double système *biophile* (« valeurs de vie ») et *nécrophile* (« valeurs de mort et de destruction »), selon la terminologie de Eric Fromm (1975). Un loa est potentiellement un agent ou un facteur criminogène. Chacun peut devenir la victime éventuelle ou en sursis d'un loa affamé et vengeur. Comme ce

⁶ Justice coutumière : forme traditionnelle de justice dans les campagnes par opposition à la Justice pénale urbaine.

loa chevauche tous les rites, il peut se revêtir de sa personnalité Pétro pour exiger, sous peine de mort, le service prescrit dont il se sent frustré. Rien d'étonnant à ce que ce service à la fois de réparation et d'expiation soit sous le signe du sang, de la croix, de la mort et de la poudre à canon⁷. Selon Maximilien (1945: 150), « rien ne permet de gagner plus aisément de l'argent que les pratiques magiques et il serait étonnant de voir le houngan inculte résister à cette tentation ». De fait nous soupçonnons plusieurs houngans interrogés d'être beaucoup plus initiés au rite Pétro qu'ils ne veulent bien l'admettre dans la description de leurs pratiques sous le signe du « houmfort ».

☒ Les maîtres du rituel et la fabrication du Zombi

Selon les maîtres du rituel⁸, la clientèle du houmfort se compose majoritairement de visiteurs référés soit par d'anciens clients satisfaits des services reçus, soit par des « esprits » connaissant le bon chemin qui mène vers la découverte de la vérité. Ces clients, indépendamment de leurs origines sociales, comprennent aussi bien les autochtones en période de crise, les résidents étrangers et touristes à la recherche d'un « pouvoir noir » occulte et mystérieux, que les Haïtiens de la diaspora qui, dans leur cheminement à travers les réseaux parallèles de consommation de soins, font la découverte du caractère inopérant des « médicaments des blancs » et des techniques d'intervention à l'occidentale en regard de problèmes d'un « ordre supérieur à la nature des choses ».

Comme les types de conflits à l'origine de la demande de consultation sont universels, ils donnent lieu à un même patron de comportement. Les visiteurs sollicitent soit une évaluation diagnostique qu'on réalise, avec l'aide des « loas », en recourant aux procédés habituels de divination dans le vaudou, soit un traitement pour une maladie physique, mentale ou surnaturelle, soit une intervention visant une situation de stress ou de conflit dans laquelle le client désire voir plus clair.

Les visites chez un maître du rituel (houngan, mambo, divinor, bocor) sont de deux sortes. Ceux qui viennent pour une « visite d'amour » voudraient savoir comment réussir en amour, ramener au foyer un « conjoint-papillon » ou le fixer près de soi, en le rendant sexuellement nul auprès de

⁷ Le rituel Pétro (selon Maximilien 1945) comprend notamment : a) le tracé des « Vévés » (dessins géométriques cabalistiques) avec de la cendre (ces Vévés représentent la signature des loas ou sont des vestiges d'anciens rites d'initiation secrète); b) le creusage sous les Vévés d'un trou où sont déposées une croix et deux bornes en bois (les bornes indiquent les cycles selon lesquels le service doit être repris); c) la toilette du pied des animaux du sacrifice, revêtus de rouge ou de blanc pour la circonstance; d) la composition du « migan », à partir du « sang battu » des animaux auquel s'ajoutent du sucre, de la cannelle, de l'aneth-étoilé, de la muscade. Une partie de cette potion sera servie à la famille et une autre partie est destinée à être enterrée plus tard avec les bornes et la croix; e) la mise à feu de la poudre à canon répandue sur les « coui », panier et « ma-coute » de « nourriture sacrificielle ».

⁸ Les maîtres du rituel désignent les houngans, mambos, bocors, divinors dans le vaudou.

ses maîtresses. Cette dernière demande, assez populaire du côté de la clientèle féminine, explique d'une part la fréquence du recours à toutes sortes de potions magiques dans les relations hommes-femmes, d'autre part la méfiance traditionnelle qui sous-tend la relation de couple chez beaucoup d'Haïtiens.

Quant aux « visites d'intérêt », elles varient d'un client à l'autre selon l'intérêt en jeu. Dans nos entrevues avec les maîtres du rituel, nous avons été particulièrement intéressé au contenu de la demande formulée par ces clients. Ce qu'ils réclament en général, c'est l'octroi de « points » pour obtenir un travail, pour garder un emploi, pour attirer la clientèle d'un concurrent, pour réussir une épreuve dans la vie, pour guérir d'un certain nombre de maladies ou de malaises mal définis, pour être protégés contre un ennemi, contre un mort ou contre un « mystère » (esprit, loa ou loup-garou).

L'intérêt le plus souvent manifesté par ce dernier type de clients vise souvent à neutraliser, soit l'agressivité d'un adversaire qui l'a insulté, frappé ou frustré d'un héritage, soit le pouvoir séducteur d'un rival qui veut extorquer l'affection du conjoint, soit les manœuvres d'un concurrent trop enclin à mettre le nez dans les affaires des autres.

Pour solutionner de tels conflits, le client peut formuler deux types de requêtes. Ou bien, il demande au maître du rituel de « tuer l'ennemi », ou bien il réclame une intervention susceptible de lui « causer du tort ». Si les hommes expriment plus ouvertement des fantasmes de meurtre, les femmes, qui désirent des moyens moins radicaux pour résoudre le point en litige, ont davantage tendance à se ranger dans la deuxième catégorie.

Face à la « demande de tuer », plusieurs attitudes sont possibles. Parmi les maîtres du rituel il y a :

- 1) Ceux qui ne savent pas, ou prétendent ne pas le savoir. Ils ne « travaillent pas des deux mains », ils n'ont pas reçu de « points » ou d'entraînement à cette fin, ou bien ils redoutent les dangers mystiques sous forme d'« effet boomerang » en direction de leur propre famille.
- 2) Ceux qui savent mais refusent en principe une telle demande, parce que contraire à leur éthique professionnelle et à la tradition du rite bénéfique Rada dans le cadre duquel ils circonscrivent leurs pratiques d'intervention. C'est généralement le cas des « mambos ».
- 3) Ceux qui délibèrent sur la pertinence de la requête pour décider, après examen des circonstances et du degré de culpabilité de la victime éventuelle, de la recevabilité ou non de cette demande.
- 4) Ceux qui acceptent d'emblée contre une forte somme d'argent, de manière sommaire et sans scrupule, d'exécuter le contrat. Pour neutraliser leurs sentiments de culpabilité, ils rationalisent leur attitude

déviante par rapport aux normes du vaudou traditionnel, en prétextant que le métier de houngan implique certains risques qu'il faut savoir assumer.

Un houngan de cette dernière catégorie, après nous avoir montré la liste des « sans poëls » dont il faisait partie et celle des noms de ses clients passés, nous indiqua au milieu d'un attirail hétéroclite peu rassurant, une collection de crânes garnis de cheveux, en précisant l'histoire de chaque « tête », c'est-à-dire du litige qui opposait les adversaires et qui devait aboutir à ce résultat palpable...

La demande de mise à mort, une fois acceptée, le houngan — qui se transforme dès lors en magicien ou sorcier — passe à l'action. Il n'utilise jamais d'arme à feu ni d'arme blanche. Ces moyens trop directs risqueraient de laisser des traces susceptibles de servir d'indices ou de preuves pour l'intervention de la justice officielle. L'exécuteur du contrat a plutôt recours aux ressources mises à sa disposition par sa culture.

Il peut utiliser soit des « expéditions » au moyen de « loas pétro », tueurs d'hommes, ou de « zombis » qui sont les « hommes de main » de la plantation, soit une variété de poisons biologiques naturels. Ces poisons appartenant à une pharmacopée sauvage traditionnelle peuvent être fabriqués à partir d'une base constituée soit par la salive d'un défunt, soit par l'eau de toilette des morts. Les poisons représentent dans le processus de mise à mort un recours ultime lorsque les autres moyens mystiques ont échoué.

Tout échec, au cours d'une telle intervention, est interprété comme le fait que la victime est trop bien protégée par ses « loas » ou par ses « points » et devient de ce fait hors de toute atteinte. Lorsqu'une victime se situe au-delà des pouvoirs d'intervention du houngan, il vaut mieux pour celui-ci et pour le client d'abandonner l'entreprise sinon un retournement du sort contre les auteurs de ce crime est toujours à craindre du rituel magique (voir Katherine Heyer 1983: cas du rootwork).

En cas de réussite, la victime transformée éventuellement en zombi, peut être « vendue » comme esclave à des commerçants, ou à de grands propriétaires terriens. Mais bien avant sa mort réelle, l'« âme » de la victime est déjà « emprisonnée » chez le houngan. L'étape suivante consistera après l'inhumation à aller chercher le corps entier ou la tête au cimetière et à le transporter sur la plantation du houngan. Ce corps ou cette tête, une fois « revivifié-e » pourra servir plus tard soit à des fins mercantiles soit à des entreprises criminelles. Le mort-vivant ou zombi participera alors aux « expéditions », partira en mission commandée où il sera utilisé à titre d'agent spécial ou d'exécuteur.

Si une infime minorité de houngans, convertis à la magie, maximisent leurs profits en acceptant de réaliser les fantasmes « mortifères » de certains

clients criminels, par contre, la plupart des maîtres du rituel se limitent à des interventions bénéfiques ou maléfiques mineures à portée restreinte. Ils acceptent éventuellement d'aider le client à neutraliser son adversaire en lui causant seulement un tort minimum.

Ce tort peut consister à rendre l'autre « fou », malade dans son corps, à lui faire perdre son travail, sa clientèle, à « expédier » ou diriger dans sa direction un mort qui s'agrippera à son corps, lui communiquera la maladie dont ce défunt est décédé. D'autres fois il s'agira seulement de faire une bonne peur à quelqu'un en manière de mise en garde, comme le fait de déposer la nuit devant sa maison un petit cercueil à l'intérieur duquel se trouve inscrit le nom d'une « société secrète »⁹.

Il arrive des cas où la victime s'adresse au même houngan ou à la même mambo qui a organisé l'« expédition » afin de mettre en œuvre une parade efficace. D'où la possibilité pour le sorcier de travailler au service des deux ennemis en même temps. Mais la plupart des maîtres du rituel interrogés ne semblent pas s'embarrasser de l'éventualité d'un tel conflit de loyauté susceptible de paralyser leur action. Attaque et défense, magie et contre-magie font partie de ce modèle de méfiance et de persécution omniprésent dans le système vaudou. « Défaire » pour un autre client ce que le client précédent vous avait demandé de « faire » renvoie à la nécessité de renforcer toujours la « garde » pour une protection maximum. Jouer sur les deux tableaux à la fois, travailler pour la poursuite ou pour la défense de façon alternative fait partie des règles du jeu de la consultation dans la relation entre le client et son houngan. Ni les parties, ni le maître du rituel n'y voient une contradiction logique ou un accroc aux règles de la déontologie.

Qu'il s'agisse de faire disparaître brutalement l'autre ou de lui causer un préjudice de façon plus sournoise, ce souhait de mort ou de désir d'« incapacitation » exprimé par le client doit satisfaire certaines conditions nécessaires à sa réalisation. Comme le houngan ne peut agir avec le maximum d'efficacité sans recourir à des auxiliaires, son action est médiatisée par le recours à des institutions établies qui jouent un rôle intermédiaire dans ce système de justice parallèle.

De même que le vaudou-Rada a utilisé historiquement le catholicisme pour maquiller son rituel traditionnel sous le masque de respectabilité de l'Occident chrétien blanc, de même le vaudou-Péto passe par des institutions légales et apparemment au-dessus de tout soupçon, comme la pharmacie et le cimetière, pour camoufler certaines pratiques criminelles, sous le couvert de rituels de soins aux malades ou de rites funéraires inspirés par la dévotion envers les morts.

⁹ Sociétés secrètes : groupes déviants constituant une sous-culture criminelle et opérant en marge du vaudou.

La plupart des « médicaments » utilisés pour le traitement ou les « expéditions » dans le Vaudou sont achetés à des pharmacies bien établies et servent ensuite à la préparation de diverses potions magiques.

Des informateurs privilégiés nous ont appris que ces pharmacies sont très connues du public et font une fortune avec de telles recettes. Les pharmacies qui bordent le marché populaire de Port-au-Prince, dit « marché en fer », seraient les plus célèbres pour la pharmacopée des magiciens.

On prétend que la *base* de ces *compositions* est l'*urine* humaine, à laquelle on ajouterait plusieurs *produits malodoriférants*. Plus cela *sent fort et mauvais*, plus le *pouvoir magique* serait *efficace*. Un pharmacien que nous ne voulons pas nommer accuse ses confrères qui s'adonnent à ce genre de commerce lucratif de pratiquer une forme de charlatanisme et de complicité avec les sorciers du Vaudou.

D'autre part, pour avoir accès aux cadavres préférablement dans les cimetières de banlieue et de province moins bien surveillés par les autorités, les sorciers du Vaudou qui visent le maximum d'efficacité doivent passer nécessairement par un individu d'allure louche et de sinistre réputation. Il s'agit du redoutable « malfaiteur » qui, aidé de son ténébreux « caplata », approvisionne le rituel Pétro en corps humains préalablement extraits du cimetière quelque temps après les rites d'inhumation.

Ces personnages, initiés à des rites secrets, jouent un rôle-clé entre le houngan déviant et le zombi. En fait c'est le « malfaiteur » qui donne la permission d'entrer au cimetière et de procéder à la « prise du mort ». Il serait une courroie de transmission nécessaire dans la commission du délit. Il n'y a pas de crimes rituels sans sa collaboration. Il est un intermédiaire entre le houngan et l'administration du cimetière à laquelle il fournit souvent des services « officieux ».

Entre le houmfort ou la « case à mystères » du « bocor », les « pharmacies de service » dont la complaisance complice rend possible l'exécution de certaines prescriptions magiques, l'organisation informelle des lieux de sépulture où des personnages mal identifiés, tels le « père savane », le « malfaiteur », le « caplata », se confondent aisément avec les préposés aux rites funéraires, il semble exister une forme d'association criminelle dont le rôle apparaît déterminant dans les pratiques d'une criminalité cachée et dans l'organisation d'une justice parallèle avec ses tribunaux coutumiers et ses centres de détention pour prisonniers-zombis.

☒ Nature et personnalité des zombis

De l'analyse des données recueillies au cours des entrevues avec les maîtres du rituel, il ressort que trois points en particulier demeurent obscurs, soit

une connaissance de la vraie nature du zombi, le sort réservé aux victimes de crimes rituels et le processus de transformation de l'autre en zombi.

Un certain flottement existe autour du concept même de zombi. D'origine caraïbéenne pour certains, le mot aurait été créé par les Amérindiens qui ont vécu en Haïti avant l'arrivée de Christophe Colomb. Il signifierait en langue Taïno¹⁰ « esprit des hommes ». Pour d'autres informateurs, plus familiarisés avec les cultures africaines, ce terme serait plutôt d'origine « Fon »¹¹, mais serait connu aussi bien au Zaïre que dans certaines autres parties de l'Afrique.

Au Zaïre, en particulier, le mot zombi serait prononcé différemment. On dit parfois « zoubi » (avec accent sur le « m »), tantôt « vombi » (avec accent encore sur le « m »). Ailleurs, on parle de « cvombi » (avec accent sur le « c » prononcé comme un « k »).

Houngans et mambos, qui ignorent sans doute la vraie étymologie du terme en question, ne s'entendent pas sur les modalités de représentation de la réalité désignée. Zombi peut signifier tantôt « l'esprit d'un défunt », pouvant se matérialiser sous la forme symbolique d'un objet, telle une poupée, une chandelle fabriquée d'os humains réduits en poudre, tantôt un squelette ou partie d'un squelette humain, tantôt un vrai mort en mouvement chez lequel se retrouveraient à des degrés divers à la fois le dynamisme de la vie et la rigidité de la mort.

Ces « morts-vivants », invisibles en principe aux non initiés, peuvent occasionnellement manifester leur présence par des signes qui ne trompent pas et qui révèlent leur vraie identité. Ils personnifient le défunt, inclinent toujours la tête en avant, vers le bas, affectent de parler sur un ton nasillard. Leur langage vague, leurs gestes stéréotypés, leurs yeux vitreux, leur « air » absent et détaché, le tout contribue à conférer à leur comportement un caractère étrange, difficile à saisir. Comme ils ont été nourris selon un régime diététique spécial caractérisé en particulier par des aliments désodés et comme ils ont été conditionnés, par l'application répétée du « fouette-cache »¹², à réagir de façon automatique et réflexe, ils ont développé une personnalité passive et dépendante. Indifférents à l'action des stimuli physiques et des agents pathogènes, ils seraient devenus insensibles à la douleur et auraient développé une résistance à la maladie. On n'est pas certain s'ils peuvent mourir une seconde fois...

10 Taïno : langue et culture d'un groupe d'Indiens caraïbes ayant vécu en Haïti.

11 Fon : groupe culturel et linguistique du Dahomey.

12 « Fouette-cache » : il sert dans plusieurs traitements et expéditions des houngans et mambos. Ce n'est pas un fouet quelconque. Il serait fabriqué à partir de sept feuilles tirées de sept plantes différentes dont le « pois congo » et le « mouri-levé » lorsqu'il s'agit d'aller chercher un mort pour en faire un zombi. Ce fouet serait doué de propriétés particulières, entre autres de pouvoir stimuler la circulation sanguine à la suite d'un long sommeil cataleptique. Il agirait aussi à la manière d'un électro-choc.

Les maîtres du rituel interrogés ont été très discrets sur le sort réservé aux victimes des crimes rituels et quant au processus détaillé de la transformation du cadavre d'un défunt en zombi. Toutefois ils ont accepté de nommer ce processus comme le rite « sans poël », puis de montrer certains ingrédients et instruments utilisés au cours de la zombification. Personne n'a voulu révéler les paroles, ni les gestes exprimés durant l'opération. Ils nous ont bien fait comprendre que nous étions parvenus au cours de ces entrevues à un certain degré impossible à dépasser, faute d'une initiation rituelle appropriée. Devions-nous répondre à cette dernière invitation pour en connaître davantage ? Rien ne garantit qu'après cette initiation secrète nous pourrions revendiquer, comme chercheur, notre droit de parole et notre obligation de démêler la part du réel de celle du fantasme.

☒ Le retour des morts-vivants et le point de vue des victimes

Notre enquête auprès des « houngans » nous a beaucoup appris sur la personnalité et le comportement des auteurs présumés des crimes rituels. Mais bien des points demeuraient encore obscurs quant à leur modus operandi et aux relations avec certaines de leurs victimes transformées en « zombis » ou « morts-vivants ». Il nous a paru qu'il était important de pousser l'investigation afin de mieux cerner le processus de zombification, une fois choisie la victime éventuelle.

Le hasard fit qu'un deuxième groupe de recherche multidisciplinaire auquel je fus invité à me joindre, animé par Lamarque Douyon, psychiatre assisté de Chavannes Douyon, psychologue, parvint à mettre sous observation prolongée trois cas de ces victimes de crimes rituels. On devait se rendre compte que ces entités cessaient d'être des êtres mythiques pour s'incarner sous la forme de personnes réelles. Le corps du délit et les témoins principaux s'imposaient désormais par une présence plutôt gênante. Voilà revenues à la vie des personnes décédées, inhumées sur la foi des registres de l'état civil, de témoignages nombreux et autorisés, de parents et amis des défunts, et des procès-verbaux des autorités médicales, religieuses et judiciaires.

Ou bien ces personnes sont mortes ou bien elles ne l'étaient plus. Les deux hypothèses pouvaient sembler absurdes. En attendant qu'un procès criminel en bonne et due forme et une expertise médico-légale en profondeur viennent élucider un jour ces énigmes criminelles, on devait apprendre bien d'autres faits troublants.

Ainsi, il semble que des colonies de zombis existeraient çà et là dans le pays sous forme d'isolats. Les trois cas de Francina, de Natagète et de Clervéus ne seraient que la pointe d'un « iceberg » et lèveraient un voile léger sur un phénomène assez répandu. La zone Enery-Bombardopolis et les environs seraient particulièrement « zombifères ». Les difficultés de pénétration dans ces zones coupées du reste du pays seraient l'un des facteurs possibles qui expliquent la prolifération du phénomène dans ces

lieux. Il est hautement souhaitable qu'une enquête officielle approfondie permette à l'avenir de faire le point sur ces rumeurs persistantes.

Dans le but de débroussailler ce terrain vierge et de poser les premières balises pour des recherches plus systématiques à venir, l'équipe de recherche, appuyée par des consultants appelés en renfort, a entrepris une série d'investigations biologiques, médicales, neurologiques, psychiatriques, psychologiques et sociales sur les cas en présence. Déjà, les résultats accumulés posent de nouveaux problèmes et suggèrent de nouvelles pistes de recherche, en plus de révéler des faits particulièrement troublants sur le plan de la parapsychologie.

Ces avenues ou pistes de recherche que nous venons d'évoquer, et que les chercheurs commencent à explorer, nous permettront sans doute un jour de présenter une chaîne de faits solidement établis en vue d'une démythification éventuelle des crimes rituels. Réussirons-nous à dissiper cette auréole de mystère dont s'entourent ces crimes et à interrompre cette épiphanie de zombies qui hantent l'imaginaire dans la Caraïbe ? Seule une action collective, s'inscrivant dans le prolongement des coups de sonde de pionniers dispersés, peut autoriser un tel espoir.

Ce n'est ni le lieu, ni le temps propice pour révéler ici en détail les circonstances qui ont entouré l'identification des victimes, leur interrogatoire, leur transfert en centre d'accueil, leur évolution durant leur hébergement et les résultats des différents examens pratiqués par les spécialistes de l'équipe de chercheurs. Nous nous contenterons pour le moment de confirmer le retour dans la communauté de « zombies identifiés ». Nous produisons en annexe, à titre de preuve, un échantillon de copies de documents officiels, soit un extrait des certificats d'admission et de décès de l'hôpital Schweitzer, un acte de décès d'un officier de l'état civil et le rapport du juge de paix dans le cas de Clervés Narcisse.

Nous disposons également d'une série d'autres documents et témoignages troublants non seulement sur ce dernier mais également sur d'autres cas connus de zombies. Ceux-ci ne sont donc pas le résultat des délires d'un quelconque « bocor » ni des fantasmes du public. Ils existent en chair et en os, ils ont porté témoignage sur leur vécu antérieur, l'évolution de la maladie qui a causé leur mort, leurs sensations et perceptions après leur décès, durant leurs funérailles et les cérémonies d'inhumation. Ils ont décrit comment ils ont été exhumés, réanimés, conduits au lieu de leur détention. Ils ont raconté les circonstances de leur vie comme zombies, de leur évasion ou libération et des retrouvailles avec la famille et la communauté.

Nous avons réalisé au sein de l'équipe de recherche un cheminement qui nous conduit aujourd'hui à formuler, à partir de la masse des données cliniques accumulées durant l'enquête sur les zombies mis sous observation, un ensemble de constatations et de réflexions susceptibles de relancer le

débat et d'amorcer des voies nouvelles d'investigation sur le phénomène de la mort apparente dans ses rapports avec les crimes rituels.

Les trois cas de zombis, capturés, soumis à une observation scientifique prolongée, contrôlée et pluri-disciplinaire ont révélé un tableau clinique hétérogène. Contrairement à la perception stéréotypée des « morts-vivants » partagée aussi bien par le public que par les maîtres du rituel, les zombis expertisés par l'équipe et que nous avons accompagnés en dehors du contexte hospitalier et au sein de leur communauté, ne se ressemblent pas. D'un cas à l'autre nous n'avons retrouvé aucune spécificité, ni dans la personnalité ni dans le comportement. Ils ne partageaient en commun aucun signe particulier, pas même ce « petit ton zombi » ou ce « petit air zombi » par lequel le profane croit pouvoir identifier un « mort-vivant » typique.

Au point de vue physique, ce sont des sujets relativement en bonne santé, compte tenu de leur malnutrition du début. On ignore si l'état d'anoxie présumé dont ils ont souffert durant leur « mort apparente » aurait pu affecter l'intégrité de leur cerveau au point d'expliquer leur amnésie partielle et sélective variable d'un cas à l'autre. La prédominance des ondes bêta au niveau du frontal tel que révélé à l'examen électro-encéphalographique ne semble autoriser aucune conclusion certaine quant au fonctionnement cérébral, faute de comparaison avec des groupes-témoins.

Vus sous l'angle psychologique, les zombis identifiés se démarquent nettement de la population psychiatrique. Si Francina a présenté au début une régression vers une condition apparemment autistique ou dépressive, si Natagète s'est révélée mentalement confuse et délirante par moments, par contre, Clervéus Narcisse paraissait structuré à tous les niveaux. Il serait difficile de préciser en quoi les zombis sont si différents à la fois du malade mental et du sujet normal. Aux yeux du personnel soignant comme des observateurs de l'extérieur, les zombis ont gardé de leur expérience de la mort un « quelque chose » d'indéfinissable qui en fait des « êtres marginaux ». Pareil traumatisme marque leur comportement, leurs fantasmes, leur perception d'un stigmate psychologique et social apparemment indélébile.

☐ Analyse du processus de zombification

Quant aux facteurs qui ont contribué à induire, chez les sujets de notre enquête, l'expérience de la « mort apparente », nous sommes parvenus à envisager deux hypothèses principales.

La première hypothèse est celle de l'utilisation d'une forme d'hypnose par les maîtres du rituel pour provoquer le ralentissement des processus physiologiques et la disparition des signes vitaux afin de simuler l'apparence de la mort. Le pouvoir hypnotique des maîtres du rituel est connu pour induire la transe individuelle ou collective durant les cérémonies vaudoues-

ques, pour maîtriser la violence de la crise de loa chez certains possédés, pour commander à distance le mouvement de couleuvres sacrées, pour réaliser des cures spectaculaires chez certains patients qui parviennent à renoncer à leurs symptômes au cours des séances de « transe thérapie »¹³.

Que cette capacité redoutable d'induction hypnotique soit utilisée par les maîtres du rituel pour provoquer chez la victime, et à la demande d'un client, un état cataleptique prolongé trop vite confondu avec la mort réelle, voilà une première clef pour s'introduire dans l'univers réel ou mythique des prétendus « morts-vivants ».

Les zombis interrogés ont rapporté des faits troublants qui laissent perplexes, soit :

- a) L'impression d'être dissocié de son corps pendant la maladie et les rites funéraires.
- b) La sensation de s'élever et de demeurer suspendu dans l'espace de la tombe.

On sait que des patients ayant subi une anesthésie prolongée ou des malades « cliniquement morts », mais qui sont revenus d'un coma à la limite de la mort, ont rapporté des phénomènes apparentés comme l'impression de percevoir leur corps à distance ou de flotter dans un tunnel obscur (Moody 1978).

Des convictions profondes comme celles de Narcisse qui décrit en détail ses sensations à la morgue, durant la veillée funèbre et après l'inhumation, comme celles de Francina qui a révélé des détails stupéfiants sur son évolution post-mortem dans un quartier et une ville qu'elle n'a jamais connus auparavant, sont à ranger parmi les effets, soit d'un état paranormal de nature hypnotique, soit de l'administration d'une puissante drogue encore inconnue et dont les analyses de sang chez les zombis n'ont révélé aucune trace pouvant être décelée.

Une deuxième piste de recherche prometteuse, vers laquelle évoluent certains chercheurs, consiste à interroger le rôle des drogues dans le processus de zombification. On connaît mal le rôle de ces drogues dans le déclenchement de la transe et de certains phénomènes paranormaux dans le vaudou. Les maîtres du rituel ont toujours été très discrets quant à la pharmacopée secrète du vaudou. L'utilisation de bouteilles au contenu mystérieux à partir d'ingrédients biologiques ou chimiques traditionnels, de provenance douteuse, au cours des pratiques d'intervention des houn-gans et mambos a toujours constitué un sujet préoccupant. Seule une analyse contrôlée en laboratoire des contenus de ces govi, canari, gamelles,

¹³ Transe vaudouesque et transe thérapie : la transe est utilisée dans le vaudou pour communiquer avec un esprit, pour des fins diagnostiques et thérapeutiques.

cruches sacrées et pots de toutes sortes, qui trônent sur le « pégi » ou encombrement la chambre des « mystères », pourra nous éclairer un jour sur la composition des drogues dans le vaudou.

Selon cette seconde hypothèse, le processus de victimisation dans les crimes rituels se déroulerait par étapes.

◆ Le choix de la victime

Suite à une demande formulée par le client au cours d'une démarche de solution de problème auprès d'un maître du rituel favorable à de pareilles requêtes, un contrat verbal est passé entre les parties en vertu duquel une victime, dont la culpabilité est arbitrairement déclarée, est désignée et condamnée à une « mort apparente » par un système sommaire de justice parallèle.

◆ L'administration de la drogue

La décision de faire disparaître l'autre une fois arrêtée, il s'agit de trouver dans l'entourage immédiat de la victime un complice qui accepte de lui administrer la drogue. Ce poison provoquera un état de « mort apparente » suite à une série de manifestations cliniques vagues et identiques chez tous les zombis : mal à l'estomac, ventre qui enfle, etc.

◆ Le renforcement de l'apparence de la mort par une série de facteurs

L'apparence du corps qui enfle, l'établissement sommaire d'un certificat de décès, l'absence de procédure médico-légale dans les villages éloignés, la nécessité d'organiser les rites funéraires de façon expéditive vu le climat tropical et l'absence d'embaumement qui interdit une longue exposition du corps, la nécessité pour tous de s'éloigner du cimetière et de regagner en toute hâte la maison¹⁴, autant de facteurs qui vont faciliter les effets de la drogue selon un chronométrage approximatif réglé à l'avance.

◆ Les rites d'exhumation et de réveil

Des contacts avec les maîtres du rituel, des expertises réalisées sur les zombis, des expériences réalisées sur place au cimetière, n'ont pas permis de comprendre jusqu'ici comment un mort peut émerger de sa tombe et accéder à une nouvelle forme de conscience.

¹⁴ Rites funéraires : ensemble de cérémonies officielles et secrètes organisées à l'occasion d'un décès.

Les zombis ont confirmé le fait qu'ils se sont entendus appeler, se sont retrouvés debout devant des inconnus, se sont fait vaporiser un liquide au visage et se sont réveillés de leur léthargie. L'utilisation et la composition de cette drogue constituent autant de points d'interrogation.

◆ L'orientation vers un état de dépendance

Le cadavre transformé en mort-vivant, une fois ranimé, le défunt se met en marche, sous la conduite d'une escorte, vers un lieu de réclusion où il accède à son nouveau statut de zombi et à une nouvelle personnalité.

◆ Le maintien et le renforcement de l'état second

Le zombi esclave qui cesse d'être un sujet de droit devient un robot « taillable et corvéable à merci ». Soumis à un régime de travail collectif et forcé, à une diète insipide, à divers sévices corporels, il est maintenu dans un état de vigilance brumeuse par l'application répétée du « fouette-cache » et d'une contre-droque qui stimule les fonctions d'éveil sans trop affecter la force de travail.

▣ Les recherches ethno-pharmacologiques actuelles

Nous avons référé au rôle possible de la drogue à l'origine des crimes rituels et du phénomène de la mort apparente. Le moment est venu d'approfondir cette question centrale pour notre propos. De quelle drogue s'agit-il ?

Le docteur Lamarque Douyon, psychiatre, qui inaugura la « clinique des zombis »¹⁵ pour l'observation prolongée des cas soumis à son expertise, fut le premier de l'équipe des chercheurs à soupçonner derrière l'écran du vaudou l'utilisation d'une substance toxique dans l'induction du phénomène de mort apparente.

Selon Lamarque Douyon, cette substance provoque :

- 1) Un ralentissement du métabolisme basal.
- 2) Une forme d'occlusion intestinale.
- 3) Une lésion hémorragique au niveau de certains organes.
- 4) Des troubles intestinaux responsables d'un grossissement anormal du ventre et d'une production surabondante de gaz qui ultérieurement donneront l'impression d'une ascension du corps dans la tombe.

¹⁵ Clinique des zombis : groupe de recherche informelle sur le phénomène de la mort apparente.

Au terme d'un travail de longue patience renforcé par des échanges de services, grâce à un intérêt soutenu pour les rites d'initiation et moyennant rémunération substantielle et renouvelée à chaque étape du progrès de la recherche, Lamarque Douyon a pu gagner suffisamment l'estime de quelques rares initiés pour se faire révéler par bribes certaines informations précieuses, imparfaitement décodées, relatives à l'aspect pharmacodynamique des drogues en question.

Dans une première étape, il lui fut soumise une variété de plante tropicale connue sous le nom de « cocombre-zombi ». À l'analyse, cette plante fut identifiée comme le « datura methel », soit un alcaloïde hallucinogène, connu ailleurs dans le monde comme une substance très toxique dont le principe actif réside au niveau des feuilles. Plus qu'une métaphore renforçant une croyance populaire, cette plante expertisée au laboratoire a provoqué chez des souris mâles un ralentissement des fonctions vitales semblable à l'« effet zombi ».

On en vient cependant à soupçonner que le « datura » n'agit pas seul, mais en combinaison avec cinq autres drogues dont un extrait d'une autre plante tropicale connue sous l'appellation locale de « mourri-levé ». De plus, le mode de préparation et d'administration fut remis en cause après une série d'échecs très frustrants pour l'équipe de recherche. Il ne servait à rien de multiplier les précautions et de manipuler ces produits avec des gants spéciaux. Les animaux de laboratoire furent victimes d'une mort réelle plutôt que d'une « mort apparente ».

Après avoir mis en cause le degré de pureté des produits et leur dosage respectif, responsables de tous les échecs dans des laboratoires nord-américains et européens, l'équipe réussit, avec l'aide du Dr Nathan Klein de New York, à réaliser une percée significative sur la voie de la découverte du mécanisme pharmacodynamique responsable de la mort apparente. Un botaniste de l'Université Harvard, E. Wade Davis (1984), spécialisé dans la recherche de l'utilisation de plantes sauvages par certaines sociétés tribales, décida de se joindre à l'équipe et d'aller recueillir, sur place en Haïti, une variété d'échantillons de substances incriminées dans la production du coma dans le vaudou.

Davis a rapporté après expertise au laboratoire les faits suivants. Les échantillons analysés présentaient, outre des irritants cutanés, un os humain, un crapaud connu sous le nom de « bufo marinus » et une variété spéciale de poisson. Si le crapaud produit à la manière d'une usine chimique des substances hallucinogènes, anesthésiques et autres toxines qui affectent le cœur et le système nerveux, ce type de poisson, connu des experts japonais spécialistes de l'empoisonnement par le « fugu », secrète un poison mortel dont le principe actif est le « tetrodotoxin ». Les victimes japonaises de ce poison, qui se sont réveillées avant d'être inhumées, ont présenté des symptômes et un coma semblables aux signes cliniques découverts chez les zombis haïtiens avant leur mort apparente.

▣ La réaction sociale face aux crimes rituels et à la mort apparente

Devant l'enthousiasme suscité par cette percée scientifique du mystère zombi, faut-il, à la manière des vaudouissants, exprimer sa satisfaction en se frappant la bouche et en criant : « Abobo » ! La victoire est loin d'être acquise. De cette explication partielle à la pleine compréhension de l'ensemble du phénomène de la mort apparente, il y a encore un long chemin à parcourir. Nous ne connaissons pas encore les détails précis de la fabrication de la drogue à partir de la toxicité du crapaud et du poisson en question, ni son mode d'administration, par voie orale (sous forme de potion) ou percutanée (sous forme de poudre), ni le degré de complicité nécessaire pour atteindre la victime.

Les circonstances favorables pour rendre la drogue opérationnelle¹⁶, la mise en état d'hibernation du cadavre par hypothermie et hypooxygénation prolongée, la précision du dosage et du calcul du temps de séjour dans la tombe pour éviter la mort réelle et irréversible, les techniques de réveil après inhumation, grâce à l'application d'une drogue antagoniste, les méthodes chimiques d'entretien et de renforcement de la condition de zombi, l'étendue des dommages au cerveau avec des séquelles à long terme sur le comportement, voilà autant d'énigmes à résoudre et qui commencent à être soulevées par les spécialistes consultés — Davis, botaniste; Braun, chirurgien; Lehman, psychiatre; Saint-Gérard, neurologue (voir Wallis 1983 et Pradel et Casgha 1983).

On peut ainsi se rendre compte que le problème des crimes rituels et de la mort apparente n'est pas réductible à la seule approche pharmacodynamique. Même si on arrivait à identifier parfaitement la drogue comme moyen de réaliser un crime par empoisonnement à distance, il resterait à préciser le rôle exact et la signification de cette drogue dans un contexte rituel complexe. En d'autres termes, la découverte du principe actif des ingrédients qui entrent dans la fabrication de cette drogue pose beaucoup plus de problèmes qu'elle ne permet d'en résoudre.

En attendant une réponse à toutes les questions en suspens, nous avons été également intéressé à la réaction des Haïtiens à l'ensemble du problème de la zombification. Comment la population a-t-elle réagi au retour des zombis ? Quelle est la place des zombis dans la société haïtienne ? Nous avons essayé de saisir cette réaction sociale aussi bien au niveau de la famille et de l'environnement immédiat des victimes, qu'à celui des chercheurs, du personnel de soins et de la société globale.

¹⁶ Pour activer une drogue, certaines conditions naturelles et magiques sont requises. Certaines drogues comme le « pinga-serin » n'agissent qu'à la tombée du jour, à l'extérieur de la maison et dans un intervalle de temps donné. De plus, la prescription de quelques drogues ne peut être ordonnée qu'en état de transe.

Lorsque les zombis furent découverts, les réactions n'ont pas tardé à se manifester : des pressions diverses ont été exercées en faveur de leur libération.

Les premiers enquêteurs eux-mêmes ont eu des réactions émotives à la limite de l'irrationnel. Tout ce qui leur arrivait d'accidentel était attribué à la présence des zombis. Par exemple, une panne de la Jeep qui les transportait et la collision de cette Jeep avec une seconde voiture (type camionnette) qui devait assurer le transfert des zombis à Port-au-Prince. On soupçonnait même ces derniers d'être à l'origine des nuits d'insomnie chez certains membres de l'équipe. Le certificat de décès a été regardé avec méfiance par le personnel domestique. En pleine nuit, quelqu'un de l'entourage l'a même exposé hors de la maison pour prévenir l'irradiation de toute influence maléfique.

On avait prévu que les hougans allaient tout faire pour empêcher les enquêteurs de se sauver avec les zombis et de les soumettre à une expertise médico-légale. Il s'agissait d'une tradition millénaire remontant à la lointaine Afrique qui risquait d'être dévoilée au grand jour à des non initiés.

On craignait en particulier que l'enquête révélât des noms de notables connus de la région et des environs et qui auraient été impliqués dans ce scandale. On voulait prévenir l'établissement de liens possibles avec le milieu des affaires et celui de la politique. On redoutait aussi bien la disparition soudaine des zombis que les réactions des autorités en place.

Tous ces fantasmes ont eu au début un certain impact sur la conduite des membres de l'équipe de chercheurs. Ainsi, sur la route du retour, certains assistants ont proposé de se débarrasser au plus vite de la présence des zombis qui devenait de plus en plus pesante et gênante. On se demandait anxieusement s'il fallait les garder, où et comment les séquestrer, pendant combien de temps et surtout dans quel but. Au Centre d'hébergement psychiatrique où l'on désirait les placer, on appréhendait également les réactions éventuelles des autres patients, du personnel de soins, des visiteurs déjà informés par les rumeurs qui ont circulé au sujet des zombis dans la presse écrite et parlée.

Si l'on fait exception de l'évasion spectaculaire et jusqu'à aujourd'hui inexplicable de Natagète qui n'a jamais été retrouvée, on peut affirmer que les appréhensions du début de l'enquête ne se sont jamais matérialisées. Après plusieurs mois d'observations et d'exams intensifs, les zombis étaient toujours là et leur état général allait en s'améliorant. L'aspect catatonique et confusionnel du début faisait progressivement place à un comportement plus adapté au Centre et à l'occasion de sorties en groupe dans les endroits publics comme le marché populaire en plein air. En liberté, Francina et Narcisse n'ont jamais cherché à échapper à notre contrôle, même si le public leur manifestait une certaine méfiance.

Au Centre d'hébergement, chaque zombi avait deux dossiers : soit un dossier médical et accessible au personnel avec toutes les observations sur les tests, analyses, courbes de température, l'administration des médicaments, le comportement au Centre. L'autre dossier parallèle, tenu secret en dehors des filières, contenait l'essentiel d'une anamnèse connue seulement des chercheurs et certains documents dont nous commençons à révéler la nature.

Durant les cinq années pendant lesquelles les zombis ont été suivis, l'équipe de recherche a réalisé auprès d'eux une série d'observations, d'analyses, d'examen qui furent complétés par des missions de vérification sur le terrain. Les données recueillies ont permis d'une part de confronter les représentations du public avec les faits de l'enquête, d'autre part de tester la réaction de la communauté à la question des crimes rituels et de la mort apparente.

Le premier point vérifié consista à observer la réaction à la prise de sel par un zombi. Contrairement à la croyance générale selon laquelle un zombi qui goûte au sel développe une propension à la violence, nous n'avons jamais constaté la moindre velléité d'agression chez les sujets de l'enquête. Les zombis ont pris goût à la nourriture salée et semblaient particulièrement l'apprécier. Mais ils ne devenaient pas pour autant ni agressifs, ni plus intelligents, ni moins confus. La fonction du langage semblait s'améliorer mais elle n'était pas accompagnée d'un progrès correspondant sur le plan de l'idéation, ni sur celui de la conscience.

Nous connaissons le rôle du sel dans plusieurs sociétés de tradition chrétienne. Le sel aurait une signification spirituelle. C'est un symbole. On l'utilise lors du baptême du nouveau-né pour chasser le démon et empêcher que l'enfant retombe sous son emprise. Sans doute selon un raisonnement analogique, on a pu penser que le sel pourrait exercer dans le vaudou une fonction semblable.

Dans le cas du zombi, il se pourrait que le sel ait des propriétés physiologiques encore mal connues. La défense de donner du sel au zombi aurait pour effet d'empêcher l'action – peut-être oxygénante du sel – sur le cerveau. Peut-être aussi que le sel pourrait servir à réactiver le métabolisme. Ou encore qu'il agirait à la manière du sucre après un coma insulinaire : il provoquerait le réveil à la suite d'une longue léthargie en réactivant le seuil de vigilance vitale. Toutefois, sans nier la contribution du sel à l'efficacité des techniques de réveil et de déconditionnement du zombi, nous ne sommes pas en mesure de confirmer, sur la base des observations recueillies, toutes les vertus attribuées au sel dans le processus de déprogrammation du zombi.

Un autre point qui a toujours intrigué l'équipe de recherche concernait l'attitude de réserve du zombi. On avait la conviction qu'il n'était ni un malade mental, ni un possédé des loas. On nous avait assuré que les maîtres

du rituel, craignant une fuite de secrets bien gardés, feraient tout en leur pouvoir pour empêcher les zombis de dépasser certaines limites au cours des entrevues. De fait Natagète, Francina et Narcisse avaient beau essayer avec plus ou moins d'à propos de verbaliser leur expérience de la mort, nous n'arrivions pas à bien comprendre leur univers difficilement pénétrable. Entre les zombis et nous, nous avons toujours senti s'interposer un véritable mur sur le plan de la communication.

Avec Natagète, il y avait toujours référence à un « ailleurs » difficilement localisable, en terme spatio-temporel. Francina répondait à toutes les questions de manière mécanique et stéréotypée : « Plaît-il ? » Quant à Narcisse, réputé être une « cinquième colonne » ayant infiltré la « clinique des zombis », nous avons gardé face à son mutisme observateur prolongé l'impression d'une présence énigmatique. Bref, nos zombis jouaient-ils un rôle appris et tentaient-ils de dissimuler leur vrai personnage derrière un jeu social ? Leur amnésie sélective, leur confusion apparente, l'étrangeté de leurs réactions répondaient-elles à une « prescription de symptômes » ou à des processus inconscients ?

C'est pour répondre à de telles préoccupations qu'une séance de narco-analyse a été conduite, à notre suggestion, par Lamarque Douyon dans le cas exemplaire de Francina.

L'idée était de vérifier si une injection de sodium amythal pourrait l'aider à sortir de son état de choc et provoquer un déblocage de la mémoire en relation avec les événements entourant les circonstances de sa mort, de sa « résurrection », de sa vie de servitude chez le houngan et dans la tribu des zombis.

Les résultats de cette expertise furent négatifs. Francina n'a pas parlé davantage sous narco-analyse. Elle a persisté dans son mutisme et à la longue, tout ce qu'on a pu obtenir, c'est l'induction chez Francina d'un état de sommeil profond. Celle-ci n'a rien révélé des secrets de son inconscient de zombie. Elle a trouvé dans le sommeil un alibi.

Le Dr Lamarque Douyon, mis en présence de ce constat d'échec, a proposé plutôt l'utilisation d'une autre drogue, telle la dexédrine. Cette drogue aurait la propriété de « faire parler » les patients qui, en raison du blocage des processus mentaux d'idéation ou d'association, verraient leur flot de verbalisation réduit à un strict minimum de fonctionnement. L'hypothèse est que si Francina a vécu une seconde vie après sa mort apparente et si elle a gardé de cette période traumatique de son existence quelque souvenir enfoui dans son inconscient, cette drogue antagoniste devrait pouvoir l'aider à dire cette expérience ineffable. Les résultats d'un tel projet ne sont pas encore disponibles.

Par ailleurs, on a toujours cru en Haïti qu'un zombi reste marqué par l'expérience de sa mort. Il garde une certaine fascination pour son lieu de

sépulture vers lequel il aspire toujours se diriger. Nous avons bien noté un impact durable de cette expérience traumatique sur le plan de la personnalité. Certains protocoles de tests comme le Rorschach et les conversations avec les sujets indiquaient un véritable tropisme pour la mort.

D'autre part, les relations avec la famille et le milieu affectent encore le comportement des zombis à l'extérieur du Centre d'hébergement. Francina est retournée dans son village natal mais, face à l'hostilité et à la méfiance générale, elle a dû être prise en charge par des pasteurs étrangers, les mêmes qui avaient réclamé l'intervention de l'État lors de sa découverte par sa famille et la foule. Narcisse continue à évoluer au milieu des siens dans un climat de vigilance et de suspicion à son égard. À la libération de son lieu de détention, il s'était mis en ménage avec une femme qui paniqua et le rejeta aussitôt qu'elle eût appris sa véritable identité. Quant à sa seconde femme que nous avons interrogée, elle avoua ignorer jusqu'à cette entrevue le vrai passé de Narcisse...

Cependant l'idée de ramener les zombis vers le cimetière où ils sont censés avoir été inhumés afin de vérifier leur comportement ainsi que la réaction du village méritait d'être exploitée et a été envisagée dès le début de l'enquête. Plusieurs tentatives, à la limite de la témérité scientifique, ont été faites en ce sens et ont abouti à des résultats problématiques. Non seulement la démonstration n'a pu être faite qu'on pouvait effectivement faire sortir un mort de sa fosse, ni assister à la rentrée de l'un d'eux dans son tombeau, on n'était même pas en mesure, devant l'ampleur de la réaction sociale, de vérifier l'état réel de la tombe.

Lorsque l'équipe s'est présentée au cimetière et a voulu y poursuivre ses investigations, la population s'est opposée à cette procédure d'exhumation. Un mouvement de panique gagna la foule à l'idée que la tombe d'un zombi qui a été positivement identifiée par les parents et témoins pourrait être rouverte.

Pour les enquêteurs, ou bien la tombe était vide, ou bien contenait encore les restes d'un défunt. Il aurait été même possible de procéder à des analyses pour bien identifier le corps éventuel. Mais pour l'assistance et la population, ce qui faisait question ce n'était pas ce supplément de preuve exigé par l'expertise scientifique, mais le résultat même de la « fouille ». Vide ou occupée, cette tombe faisait très peur et était considérée comme un objet tabou. Quelle que fût la trouvaille, elle était susceptible de provoquer l'angoisse ou la terreur et de susciter un mouvement de réaction collective qui pourrait devenir de plus en plus difficile à contrôler. Quand on connaît la phobie des morts de l'Haïtien et son obsession au sujet des esprits ou des « revenants », on comprend la réaction et l'appréhension de la foule devant la perspective d'exhumer un corps prétendument zombifié.

L'équipe a dû se contenter de photographier Francina et sa mère sur la tombe en question. Elles se tenaient debout à l'endroit précis de l'inhuma-

tion. Rouvrir ou ne pas rouvrir, tel était le dilemme. L'équipe est restée sur ce suspense, faute de pouvoir trancher la question à savoir qui était la vraie Francina : celle du dessus ou celle d'en dessous ?

Il demeure toutefois qu'une pièce maîtresse manque encore à l'enquête : c'est l'exhumation des restes sous supervision judiciaire et l'analyse au laboratoire médico-légal de certains spécimens pour écarter toute hypothèse de supercherie. Il est parfaitement concevable d'envisager la possibilité d'utiliser un système d'ultra-sons pour prospecter la tombe sans la rouvrir.

Cette technique permettrait, outre de contourner des difficultés psychologiques déjà évoquées, de photographier les restes humains et de les soumettre à une expertise médico-légale comparée afin de les dater, de les classer et de les identifier.

On pourrait trancher une fois pour toutes la question de savoir si la tombe du zombi est vide ou non, si les spécimens trouvés se rapportent à la même personne ou à une autre. On éliminerait du même coup les possibilités de fraude, par fausse représentation, par personnification du défunt, ou par substitution de cadavres.

On nous a souvent posé la question à savoir si la victime d'un crime rituel sait d'avance qu'elle va être transformée en zombi : Existe-t-il des indices annonciateurs de cette métamorphose éventuelle ? Auquel cas, comment réagissent la victime et sa famille devant une telle perspective ? Nos données ne nous permettent pas de vérifier les réactions de sujets de l'enquête avant leur mort. Leur maladie a évolué si rapidement et leur décès est arrivé d'une manière si soudaine que l'entourage n'a cherché aucun de ces indices qui aurait pu permettre de mettre en œuvre une stratégie pour contrer l'action appréhendée de zombification.

Théoriquement, le fait par une victime de soupçonner qu'elle peut être transformée en zombi constitue un état de stress qui est susceptible d'aggraver son cas et de causer sa mort. En médecine, on connaît un phénomène analogue, connu sous le nom de « mort-vaudou », et où la suggestion, une peur soudaine, un événement traumatique, un pronostic pessimiste, certains rites de passage au terme d'une maladie peuvent provoquer la mort (Gomez 1982; Eastwell 1984). Rien de tel en ce qui regarde la mort apparente dans le vaudou. Ici, le phénomène est réversible et la victime n'a aucun moyen d'anticiper son sort.

Toutefois l'entourage et la famille immédiate peuvent, en présence d'une maladie inexplicable, face à une fin tragique et soudaine d'un proche, soupçonner l'action d'un ennemi. Le cadavre est examiné avec soin et, à la moindre apparence suspecte, il peut faire l'objet d'une intervention destinée à entraver l'évolution du processus de zombification.

Ainsi on peut tirer une balle à la tête du mort, empoisonner le cadavre, l'étrangler ou lui briser les membres. Il est suggéré parfois de lui coudre la bouche ou de l'ensevelir face contre terre pour l'empêcher de répondre à l'appel de son nom. D'autres techniques consistent à l'armer d'un couteau pour qu'il puisse se défendre ou à le tenir constamment occupé, soit en l'incitant à enfiler une aiguille sans chas ou à compter des graines de sésame en nombre infini répandues dans son cercueil (Métraux 1958).

Nous n'avons pas été en mesure de vérifier si la découverte de Natagète, de Francina, de Narcisse et d'autres cas semblables durant la même période a eu pour effet de mobiliser cette vieille angoisse traditionnelle devant la « mort apparente » et de renforcer toutes ces manœuvres naïves de prévention contre les tentatives de zombification. Seule une enquête parallèle auprès des baigneuses de cadavre et d'autres préposés aux rites funéraires pourrait fournir certaines indications à ce sujet.

Nous sommes conscient toutefois du fait que la publicité orchestrée autour de ces trois cas célèbres a cristallisé au sein de la population le réveil d'une question taboue. Plusieurs ont été stupéfaits d'apprendre que des colonies de zombis existeraient dans certaines zones isolées du pays. Comment de telles enclaves, d'où s'échappent périodiquement des « morts-vivants » à l'occasion de cataclysmes ou de coups du sort, ont-elles pu échapper à la connaissance des autorités ? Comment le houngan, nouveau « commandeur »¹⁷, armé de son « fouette-cache » a-t-il pu contourner les traditions paysannes, telles le « coumbite », en constituant à peu de frais et à son seul profit cette forme secrète d'esclavage organisé ?

De tels faits ont-ils déjà été portés à la connaissance de la justice officielle ? Comment de tels signalements ont-ils été acheminés, reçus et traités par les appareils de l'État ? Les plaintes d'une victime identifiée ont-elles abouti à des procès criminels et à des sentences ? Au niveau de la réaction formelle, le législateur haïtien avait bien prévu de tels cas. L'ancien code criminel stipulait en effet à l'article 246 qu'il sera « qualifié d'attentat à la vie d'une personne, par empoisonnement, l'emploi qui sera fait contre elle de substances qui, sans donner la mort, auront produit un état léthargique plus ou moins prolongé... Si, par la suite de cet état léthargique, la personne a été inhumée, l'attentat sera qualifié d'assassinat ».

Toutefois la jurisprudence relative aux cas de crimes rituels et à la mort apparente en Haïti est quasi inexistante. Nous n'avons jamais pu obtenir les autorisations du Ministère de la Justice pour conduire une telle recherche. Selon des informateurs privilégiés, de tels cas sont rarissimes et, aussitôt connus, ils alimentent des rumeurs à la grandeur du pays. Les procureurs de la partie civile ont tendance à faire du sensationnalisme en cherchant à faire accréditer ces causes comme des cas de sorcellerie. Les juges, par contre,

¹⁷ Commandeur : ancien surveillant du travail des esclaves à l'époque de la colonisation française.

plus réservés dans leur attitude, se soucient davantage de l'impact de tels cas sur l'image internationale du pays.

Avant 1979, cinq cas étaient officiellement signalés parmi lesquels celui du célèbre houngan « Cassébouette »¹⁸. Curieusement, ces cas dépassent rarement le stade de l'enquête policière et le rapport du juge d'instruction. Comme après 1979, dans les cas des zombis Natagète, Francina et Narcisse, les présumés meurtriers et leurs complices auraient été arrêtés, incarcérés, et auraient disparu sans laisser de traces. Sont-ils morts en prison ou se sont-ils évadés ? A-t-on essayé de supprimer des témoins principaux pour tenter de couvrir des complices plus haut placés ? A-t-on voulu protéger des réputations bien établies, supprimer des maillons importants pour éviter de remonter la filière ? Autant de questions demeurées sans réponse, en dépit des efforts persévérants de l'équipe de recherche pour percer le mystère des « dossiers secrets » des crimes rituels et de la mort apparente. Sans doute les limites de ce qui peut être révélé officiellement ou publiquement dans cette enquête étaient-elles atteintes...

☐ Conclusion

Au terme de ces quelques réflexions critiques sur les crimes rituels et la mort apparente en Haïti, nous arrivons à une série de constats.

Il existe bel et bien un système de justice parallèle en Haïti. Dans ce système, basé sur le rite Pétro du vaudou, on retrouve un corps organisé d'explications des événements de l'existence qui, comme en psychanalyse, exclut le hasard. À partir d'une prise en compte des besoins et des conflits, on aboutit à une vision de la culpabilité et de la responsabilité qui, pour être sommaire, ne commande pas moins toute une stratégie d'intervention.

Au sommet de ce système, qui fonctionne sur le modèle d'une sous-culture criminelle et du crime organisé, trône un houngan déviant par rapport à la tradition vaudou et qui fait figure de « parrain ». Pour renforcer son pouvoir, ce « bocor » prétend avoir partie liée avec des loas criminels ou puissances maléfiques et s'entoure d'un attirail impressionnant et macabre en s'approvisionnant, avec l'aide de complices, au cimetière et à la pharmacie du coin. Il est celui par qui les fantasmes criminels les plus extravagants du client passent de la formulation du désir au stade de la victimisation. Grâce à ses connaissances d'initié, il dispose d'un arsenal de moyens secrets pour simuler l'apparence de la mort chez une victime et pour transformer un ennemi désigné en personnage de zombi-esclave.

Devant l'indifférence complice de la Justice officielle haïtienne, qui rappelle curieusement l'immobilisme du pouvoir africain face aux empoi-

¹⁸ Le cas Cassébouette : cas célèbre de crime rituel dans la jurisprudence en Haïti. Aucune trace dans les archives criminelles selon des informateurs privilégiés.

sonnements rituels ou aux activités suspectes des « hommes-léopards » par exemple, faut-il considérer la discrétion de la réaction sociale formelle comme la rançon de la peur, ou la marque d'une philosophie systématique de non-intervention, là où la science commence à peine à démêler l'écheveau du mystère ?

Sans doute une telle situation est appelée à évoluer plutôt qu'à régresser. On sait, depuis les études de Malinowski (1970) et de Whitting (1950), qu'il existe certaines relations entre la magie, la sorcellerie et l'administration de la Justice criminelle dans certaines sociétés archaïques. La sorcellerie, comme moyen de défense, se développerait dans les sociétés dont l'appareil judiciaire et de contrôle social est inadéquat pour contrer le problème du crime et assurer le maintien de l'ordre public.

Il est connu par ailleurs que magie et sorcellerie ont tendance à se développer en période de crise socio-économique. On peut dès lors prévoir que des phénomènes paranormaux tels que les crimes rituels et la « mort apparente » iront en s'accroissant en Haïti au fur et à mesure de la régression du système socio-économique. Plus certaines couches sociales de la population se sentiront démunies, plus elles auront recours à ce mécanisme culturel de défense contre les misères de toutes sortes. Cette régression psychologique sera le corollaire d'une régression générale plus profonde et jouera de plus en plus un rôle désintégré au sein de la communauté.

Un observateur perspicace faisait remarquer, avec un mélange d'humour et d'appréhension, que la population haïtienne semblait considérablement accrue depuis ces derniers temps passant du double au triple... Il inclinait à penser qu'il existerait beaucoup plus de zombis dans la population qu'on ne veuille bien l'admettre. Quelle assurance a-t-on de ne pas compter deux fois les mêmes têtes ? Le retour cyclique des zombis serait appelé à créer à long terme une véritable subversion de l'état civil, mais il y a loin du simple fantasme à la réalité. N'oublions pas que les observations scientifiques disponibles ne reposent que sur un nombre restreint de cas.

La question de l'impact des crimes rituels et de la mort apparente sur l'évolution démographique et sociale du pays peut sembler pertinente. Cette question aux relents de scandale a contribué à placer Haïti dans une position singulière sur l'échiquier de la Caraïbe, au point où des esprits polémistes, plus orientés vers la recherche du sensationnel que soucieux de la vérité scientifique, ont abusivement parlé du pays comme de « La République des morts-vivants » (Pradel et Casgha 1983).

Dans la foulée des récentes et nombreuses enquêtes internationales sur les sectes nouvelles, les expériences futuristes de privation sensorielle et de déprogrammation en psychiatrie expérimentale, on peut comprendre l'intérêt des laboratoires internationaux pour les pratiques parallèles des maîtres du rituel vaudou dont les connaissances secrètes, héritées des traditions de l'Afrique noire, peuvent conduire à la découverte de drogues nouvelles

éventuellement utilisables aussi bien en chirurgie, en psychiatrie que dans les missions inter-planétaires de l'avenir.

Toutefois, extrapoler du niveau des faits cliniques à une thèse sur le contrôle social au niveau de l'organisation socio-politique en Haïti, comporte le risque d'une perversion des résultats modestes d'une diligente équipe de recherche aux moyens limités, au profit d'une vision idéologique des rapports de classe et de pouvoir dans le contexte trouble et mystérieux de la Caraïbe noire. En tant que clinicien intéressé aux phénomènes paranormaux sur la scène antillaise, nous hésitons à nous engager sur cette piste piégée et nous demeurons méfiant face à une telle entreprise. Pour la sécurité de notre domaine de recherche, nous exigeons, comme dans le vaudou, que le terrain soit « borné »¹⁹.

GLOSSAIRE

- Bocor : du mot fon bakono qui signifie prêtre. En Haïti, spécialiste de la magie noire.
- Canari : grande jarre.
- Caplata : assistant du sorcier.
- Coui : sorte de bol.
- Coumbite : forme d'organisation du travail paysan. Le travail s'y accomplit au son de la musique.
- Divinor : spécialiste de la divination.
- Expédition : Procédé qui consiste à transférer « l'esprit d'un mort » sur un vivant.
- Govi : cruche où sont enfermés les « esprits ».
- Houmfort : Temple vaudou. On le désigne parfois comme le caille lao ou caille-mystère (maison des loas / ou des mystères).
- Houngan : prêtre vaudou.
- Loa : esprit, génie, dieu vaudou.
- Malfaiteur : sorcier spécialiste des rites d'initiation maléfiques. Corruption de malfaiteur.
- Mort apparente : état comateux simulant la mort.
- Mambo : prêtresse du vaudou.
- Mystère : esprit, génie, dieu dans le vaudou.

¹⁹ Les bornes dans le vaudou désignent des points magiques pour délimiter un espace et le protéger contre les maléfices.

Péji : autel dans un sanctuaire vaudou.

Père savane : spécialiste des cérémonies vaudouesques et des rites funéraires.

Point : charme ou puissance magique.

Rites du vaudou : ensemble de cérémonies et pratiques réparties en quatre groupes :
1) rada; 2) pétro; 3) congo; 4) canzo. La dichotomie rada-pétro est la plus utilisée.

Sans poèl : nom d'une des sociétés secrètes imaginaires ou réelles dont l'identité n'est connue que des initiés.

Vaudou : religion à transe d'origine africaine.

Zombi : « défunt » revenu à la vie après une mort apparente. Le zombi a cessé d'être une entité mythique pour devenir un mort-vivant incarné dans une vraie personne. Sa représentation peut être réelle, imaginaire ou symbolique.

RÉFÉRENCES

BASTIDE R.

1967 *Les Amériques Noires*. Paris: Payot.

BRILLON Y.

1980 *Ethno-criminologie de l'Afrique noire*. Montréal: Vrin/P.U.M.

EASTWELL D.

1984 « Voodoo Death and the Mechanism for Dispatch of the Dying in East Arnhem, Australia », 66-68, *Transcultural Psychiatric Research Review XXI* (1): McGill University.

FROMM E.

1975 *La passion de détruire*. Paris: Laffont.

GLASER B. et A. Strauss

1975 *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine Publishing Co.

GOMEZ E.

1982 « Voodoo and Sudden Death : The effects of Expectations on Health », 75-92, *Transcultural Psychiatric Research Review XIX* (2): McGill University.

HEYER K.

1983 « Rootwork : Psychological Aspects of Maligan Magical and Illness Beliefs in South Carolina Island Community », 218-221, *Transcultural Psychiatric Research Review XX* (3): McGill University.

MALINOWSKI B.

1970 *Crime and Custom in Savage Society*. Londres & Boston: Routledge and Kegan Paul.

MAXIMILIEN L.

1945 *Le vaudou haïtien. Rites radas-canzo*. Port-au-Prince, Haïti: Imprimerie de l'État.

MÉTRAUX A.

1958 *Le vaudou haïtien*. Paris: Gallimard.

MOODY R.

1978 *Lumières nouvelles sur la vie après la vie*. Paris: Laffont.

PRADEL J. et J. Casgha

1983 *Haïti : La République des morts-vivants*. Monaco: Rocher.

WALLIS C.

1983 « Zombies : Do they Exist ? », *Time*, 17 octobre 1960. (Note : un article de Davis paraîtra dans la revue *Journal of Ethnopharmacology* (1984) sur cette question.

WHITTING B.

1950 « Paiute Sorcery », *Viking Fund Publications in Anthropology* no 15, New York.

ANNEXE I

No H.A.S. 54 572

**Extrait du dossier médical
de l'Hôpital Schweitzer**
—**NOM : NARCISSE Clervéus****Admis le : 30/04/1962 à 8h40 P.M.****Dossier No A. 9333 Age : 43 ans
Sexe : Mas.****Signes :**

- Troubles respiratoires et digestifs
- Perte de poids
- Hypothermie

- Tension artérielle : 26/15
- Taux d'urée : 400 mg
- Oedème aigu du poumon

Décédé : Le 2/05/1962**Certificat de décès : No 2226****Autopsie : aucune.**

N° 3183 L



ACTE DE DECES

(PAYSANS)

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAITI

ETAT CIVIL

*Décès
de
Maitre
Narcisse*

L'an mil neuf cent soixante-*sept* An 109^e de l'Indépendance et le *vingt*

Mois de dix heures du matin

Par devant Nous *Dumassais L. Bouchillon*

Officier de l'Etat Civil de *quartier Pont de l'Estère*

soussigné:

A comparu *le sieur André Narcisse*, propriétaire
demeurant et domicilié sur l'habitation *L'estère* site dans la
section rurale de *deuxième* commune de *Les Gonaïves*

Le quel nous a déclaré en présence de *François Narcisse*

et de *Solange Bois* tous deux majeurs demeurant et

domiciliés à *L'estère* témoins choisis et amenés par *le*

comparant que *Maitre Narcisse*

né à *L'estère* son domicile de son vivant

propriétaire, demeurant et domicilié à *L'estère*

site légitime de *M. J. Baptiste Narcisse*

propriétaire, demeurant et domicilié à *L'estère*

et de son épouse *Clairine Gabriel* propriétaire, demeurant et domiciliée à *L'estère*

est décédé le *trois Livres Deschapelles* mil neuf cent *soixante deux*

heures du *à Deschapelles*, à l'âge de

et que l'écédé était l'époux de

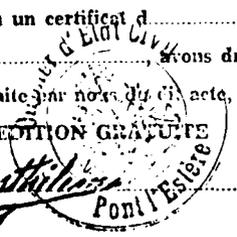
En foi de quoi, vu un certificat d

au No. nous dressé le présent acte de décès.

Après lecture faite par nous du Ci acte, l'avons signé *Seul*

PREMIERE EXPEDITION GRATUITE

Signé *M. Bouchillon*



ANNEXE III

Liberté

République d'Haïti

L'an mil neuf Cent Quatre-vingts; An 177ème de l'Indépendance et le
Samedi vingt-six Janvier à Dix heures Trente minutes du matin.

Extrait des minutes du Greffe
Tribunal de Paix de l'Estère

Au Nom de la République

Nous, Hubert Débrosse, Suppléant Juge de Paix du Quartier de l'Estère, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire du Commissaire du Gouvernement, Près le Tribunal Civil du Ressort des Grondives, assisté du ci-devant Roger Louis, Greffier ad hoc dûment assermenté de siège.

Conformément à la réquisition verbale du citoyen André Narcisse, cultivateur, âgé de 48 ans, né, demeurant et domicilié à l'Estère, identifié au no 3862 - B.Q. Pour l'exercice en cours, lequel a demandé transport dans sa demeure sise à l'Estère, à l'effet de recevoir déclaration de son frère Clervius Narcisse, décédé le 3 mai 1962, retourné en ce monde le 18 janvier 1980.

Déférant à cette réquisition, accompagnés Mercilien Méresse, délégué pour le Chef de la Police Rurale, des sieurs Espérance Glande, Espérance Téné, Amiral Joseph et Jean Pétalés, nous y sommes en effet transportés. Arrivés sur les lieux et toujours avec la même assistance, nous avons constaté le dit sieur Clervius Narcisse, assis sur une chaise, vêtu d'un pantalon de couleur grise et d'une chemisette blanche. Le constat achevé, nous avons Procédé à l'interrogatoire du Revenant de la manière suivante.

- D. Quels sont vos nom, Prénom, âge, Profession, lieu de naissance, de demeure et de domicile ?
- R. Magistrat, Je me nomme Clervius Narcisse, cultivateur, majeur, ignorant mon âge, né à l'Estère, y demeurant et domicilié.
- D. Pouvez-vous nous parler un peu de la dernière maladie qui vous avait coûté la vie ?
- R. Magistrat, j'étais célibataire, seul dans ma chambre, quand la maladie m'avait surpris. J'étais comme tourmenté, à chaque instant, j'avais l'intention de partir pour aller un peu partout. Parfois en sommeil, je faisais des visions. Lorsque mes frères et sœurs ont reconnu en moi cette anomalie, ils m'ont conduit un mardi à l'Hôpital de Deschappelles. J'ai passé là nuit et jour, et le lendemain, c'est-à-dire le mercredi, je n'étais plus en ce monde.
- D. Pouvez-vous me citer les noms de vos frères et sœurs ?
- R. Oui, Magistrat, ce sont les nommés : Ansé Narcisse, André Narcisse, Séa Narcisse, Mme Yves Joseph, François Narcisse, Sassifie Narcisse et Bolite Narcisse; il y a encore trois autres qui sont morts après moi, savoir : Magré Narcisse, Charles Narcisse et Heureuse Narcisse.
- D. Qui prenait soin de vous à l'Hôpital de Deschappelles ?
- R. Magistrat, mes sœurs Ansé et Bolite Narcisse.

- D. Pouvez-vous nous dire dans quel cimetière vous avez été inhumé ?
- R. Oui, Magistrat, au cimetière Périsse.
- D. Étant mort, comment avez-vous pu savoir cela ?
- R. Magistrat, il ne s'agissait pas d'une mort naturelle, j'étais comme étourdi.
- D. Vous avez été inhumé sous terre : comment en sortir pour venir vers nous ?
- R. Magistrat, je n'étais pas enterré sous terre. Lorsqu'on avait enfoncé le cercueil dans le trou, j'étais déjà sur le cercueil, à chaque pelle de terre, je montais là-dessus jusqu'à me trouver sur la fosse. J'ai passé là trois jours, regardant les passants mais je n'avais pas la force d'y aller. Le troisième jour pendant la nuit, quatre hommes étaient venus me chercher. L'un d'eux avait en main une bouteille enveloppée dans un morceau de toile bleue, il tira la bouteille de la toile et souffla le contenu de la bouteille à mon visage; sur l'instant je me mettais debout. On m'appliqua trois gifflés, après quoi on m'a lié de cordes aux deux bras, puis ils partirent avec moi.
- D. Connaissez-vous ces quatre hommes ?
- R. Magistrat, ces quatre hommes étaient d'origine différente, ils étaient deux de St-Michel de l'Attalaye et deux de l'Estère. Les deux hommes de l'Estère sont à ma connaissance, cependant je me garde de citer leurs noms.
- D. Quelle a été la destination du voyage ?
- R. Magistrat, j'étais à destination de Pilate, en la 3e section rurale, chez un houngan du nom de Joseph Jean, alias « l'un dit l'autre ».
- D. Quelle a été votre occupation chez le houngan ?
- R. J'étais le contrôleur des zombis. J'attire votre attention Magistrat, le méchant qui m'avait tué est de l'Estère. Le jour du règlement, il avait demandé à l'houngan de me transformer en bœuf, pour être vendu à l'Estère à l'une de mes sœurs. Le houngan avait refusé en déclarant que ma condamnation n'était pas juste.
- D. Pouvez-vous nous dire dans quelle circonstance vous êtes de nouveau ici ?
- R. Magistrat, il y eut un malentendu entre le houngan et le zombi. Le zombi après avoir été fouetté par le houngan s'arma d'une houe avec laquelle il appliqua un coup à la tête du houngan et le tua. Après quoi la femme du houngan, ne sachant que faire de nous, nous a renvoyés tous. Nous étions au nombre de Deux cent cinquante et un zombis.
- D. À votre sortie chez le houngan, que faites-vous ?
- R. À ma sortie chez le houngan, j'étais étourdi. La police m'avait retenu et m'a transporté à l'Asile du Cap-Haïtien. Là, on prenait soin de moi et après ma guérison, j'ai laissé l'Asile pour aller à Milot. Là, j'ai pris le nom de Accily Joseph et marié avec une fille du nom de Oré Jean.
- D. Pourquoi avez-vous échangé votre nom ?
- R. Parce que je n'avais pas voulu être reconnu par personne.
- D. Avez-vous quelque chose à nous dire encore ?
- R. Plus rien à vous dire, Magistrat – Requis de signer déclaration après lecture, il ne l'a pas fait...

Ainsi signé : Hubert Débrosse, suppléant Juge, Roger Louis greffier ad hoc. En foi de quoi, nous avons dressé et clos ce présent procès-verbal de déclaration que nous avons signé les jour, mois et au-dessus pour être expédié au Parquet de ce Ressort – Trois rayés nuls – un renvoi bon.

Dans cette présente expédition, un mot rayé nul.

Ainsi signés, Hubert Débrosse, suppléant, Roger Louis, greffier ad hoc.